

Le fonctionnement de l'Université

La présence dans les conseil de l'Université est un élément important de notre travail syndical.

Leurs membres étudiants sont élus pour deux ans par l'ensemble des étudiants de l'Université, à la proportionnelle (au plus fort reste, précision pour les spécialistes).

Il y a deux erreurs à ne pas commettre les concernant.

La première consiste à considérer que l'Université est une sorte d'état gouverné démocratiquement, dont ils seraient le parlement. Ça n'a rien à voir: le seul point commun avec la démocratie parlementaire, c'est qu'il y a des élections.

D'abord, les étudiants sont très minoritaires dans ces conseils. Il est très rare que leur voix soient décisives.

Surtout, le pouvoir de décision des conseils est limité. Ils gèrent et répartissent entre les UFR le budget attribué par le ministère à Paris IV. Ils organisent les enseignements à Paris IV dans le cadre fixé par la loi.

Un exemple (presque au hasard): si les conseils de Paris IV avaient eu à voter sur l'application de la réforme Bayrou, le résultat ne faisait aucun doute. Les profs était contre, les élus UNEF aussi. Mais c'est le ministère qui décide. Si le CA refuse de voter le budget, le gouvernement peut l'imposer.

La deuxième erreur, c'est de considérer que ces conseils ne servent à rien (et qu'il est donc inutile de se déplacer pour voter UNEF). Ça n'a rien à voir avec la démocratie, mais ça peut être très utile, pourvu que les élus étudiants aient le souci de porter dans ces conseils les revendications et les problèmes des étudiants, et faire redescendre vers eux les informations sur ce qui s'y passe et ce qui s'y dit.

Evidemment, cela suppose des élus qui fassent l'effort de siéger à chaque conseil, et ne se fassent pas élire simplement pour faire joli, toucher des subventions ou s'afficher « premier syndicat étudiant de Paris IV ».

Un exemple (tout à fait au hasard): les étudiants étaient certes très minoritaires au dernier CA de l'année 1997 (d'autant plus que tous les élus autres que ceux de l'UNEF n'avaient pas jugé utile d'y venir). Mais notre présence a permis d'obtenir la dispense de droits d'inscription pour tous les étudiants ayant fait une demande d'AIE (Aide Individuelle Exceptionnelle).

Il y a trois conseils centraux:

1) Le Conseil d'Administration (CA) est le seul qui ait un pouvoir de décision. Il vote le budget, et les propositions présentées par les autres conseils. Il compte 60 membres: 26 enseignants, 6 membres du personnel non enseignant, 16 personnalités extérieures, 12 étudiants.

L'UNEF y a trois élus.

2) Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire débat et propose au CA tout ce qui concerne ces deux domaines. C'est donc le plus important pour nous, d'autant plus que sa composition (20 membres seulement, 8 enseignants, 2 membres du personnel non enseignant, 2 personnalités extérieures, 8 étudiants) rend la discussion beaucoup plus facile qu'au CA. L'UNEF y a trois élus.

3) Le Conseil Scientifique débat et propose au CA sur ce qui concerne la politique de recherche de Paris IV. Il a 40 membres: 28 enseignants, 4 membres du personnel non enseignant, 4 personnalités extérieures, 4 étudiants de troisième cycle, les seuls à être directement concernés par cette politique. L'UNEF y a un élu.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

18 rue de la Sorbonne, au fond à droite, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Qui commande à Paris IV ?

Le président de l'Université est élu parmi les professeurs, pour cinq ans, par les membres des trois conseils réunis. Il a des pouvoirs très importants. En particulier, il peut régler, s'il le veut, presque tous les problèmes individuels auxquels nous sommes confrontés. C'est pourquoi c'est un interlocuteur essentiel pour l'UNEF. C'est depuis mai dernier Monsieur Georges Molinié, ancien directeur de l'UFR de Langue Française.

Il y a trois vice-présidents, chacun élu par un conseil pour deux ans, ceux du CA et du CS parmi les profs, celui du CEVU parmi les étudiants. Ce vice-président étudiant (VPE) de la Fac n'a pas de pouvoir, mais est l'interlocuteur privilégié du président. Depuis cinq ans, ce poste a toujours été occupé par l'UNEF. C'est pour nous un atout certain. C'est la reconnaissance par les membres du CEVU du sérieux et de la continuité de notre travail syndical. C'est aussi la preuve que, même à Paris IV, être un syndicat revendicatif n'est pas un handicap.

Qu'est-ce qu'une UFR ?

L'Université est formée de 14 UFR (Unité de Formation et de Recherche). Une UFR correspond à une matière enseignée, c'est-à-dire à peu près à une filière. Mais à peu près seulement: la répartition à Paris IV est faite pour convenir aux profs, pas pour simplifier la vie aux étudiants.

Le record est détenu par les étudiants de Lettres Classiques, qui dépendent de quatre UFR différents: Latin, Grec, Langue française, Littérature française ! Mais la plupart d'entre nous, avec le jeu des options, dépendent de tel UFR pour certains cours, de tel autre pour d'autres. Comme il n'y a aucune coordination, les horaires peuvent être incompatibles.

Chaque UFR a un secrétariat. C'est là qu'il faut t'adresser pour la plupart des problèmes concrets que tu peux avoir. Suivant les UFR, on y est plus ou moins bien reçu, et il est plus ou moins facile d'obtenir ce qu'on demande.

Chaque UFR est dotée d'un conseil d'UFR, qui comprend, comme les conseils centraux, des enseignants, des membres du personnel non enseignant, des personnalités extérieures. Ce conseil n'a pas beaucoup de pouvoir, mais c'est lui qui gère les enseignements de l'UFR dans leur détail, les bibliothèques, et c'est surtout un bon endroit (meilleur que les conseils centraux) pour se faire entendre des profs. C'est pourquoi l'UNEF Paris IV (à la différence d'autres organisations) accorde une grande importance à ces conseils.

Le conseil élit le directeur d'UFR parmi les professeurs.